

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 265/99

ÉFAI – 990764 – AMR 13/03/99

*Avertissement* : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées  
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

<b>ARGENTINE</b>	<b>Hebe Bonafini, présidente de l'organisation de défense des droits humains <i>Madres de la Plaza de Mayo</i> (les Mères de la place de Mai)</b> <b>Les autres membres de cette association</b>
------------------	---

Londres, le 6 octobre 1999

Amnesty International est préoccupée par la sécurité des femmes membres de l'organisation de défense des droits humains *Madres de la Plaza de Mayo* (les Mères de la place de Mai), qui ont été menacées et intimidées en raison de leur action en faveur des proches de personnes « disparues ».

Le 17 septembre 1999, les graffiti suivants auraient été peints sur les murs du siège et de la librairie de l'association : « *Libérez Massera* », « *Vive Massera* » et « *Vieilles putes* ». Le 23 septembre, elles ont reçu un courrier électronique dans lequel figuraient les menaces qui suivent : « ... vos enfants étaient des juifs fous et des terroristes de merde qui ne méritaient pas de naître dans un pays glorieux tel que notre patrie nationale chrétienne d'Argentine. » L'auteur du message revendiquait également la responsabilité des graffiti.

Il semble par ailleurs que le 27 septembre, Hebe Bonafini, présidente des *Madres de la Plaza de Mayo*, ait reçu un certain nombre d'appels téléphoniques d'une personne affirmant représenter le *Comando Massera*, qui a menacé de faire exploser le siège de l'association.

L'organisation a publiquement dénoncé ces menaces et tentatives d'intimidation le 27 septembre sur la place de Mai.

Amnesty International pense que ces agissements sont liés à deux décisions de justice rendues en septembre 1999 contre Emilio Massera en Argentine. Ce dernier commandait la marine sous le régime militaire qu'a connu ce pays de 1976 à 1983. Le 1<sup>er</sup> septembre, la Cour suprême a statué que l'amiral Massera devait verser la somme de 120 000 dollars (environ 110 000 euros) à une victime de violations des droits humains, pour la dédommager de la « disparition » de ses parents, de son frère, de sa sœur et de sa belle-sœur en juillet 1976. Le 9 septembre 1999, la plus haute juridiction d'Argentine, la Cour fédérale, a avalisé la procédure engagée sous les chefs de « *sustracción, retención y ocultación de menores* » (« *enlèvement, soustraction et séquestration de mineurs* ») contre Emilio Massera, qui est poursuivi pour avoir enlevé des enfants ou retiré à leurs mères des bébés nés en captivité, dont un grand nombre ont été adoptés par des membres des forces de sécurité. Emilio Massera est en résidence surveillée depuis novembre 1998.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'association des *Madres de la Plaza de Mayo* est une organisation de défense des droits humains qui regroupe des femmes dont les enfants et d'autres proches ont « disparu » pendant la dictature militaire, au cours de laquelle des milliers de personnes enlevées par les forces de sécurité ont connu un tel sort.

Amnesty International n'a cessé d'exhorter les autorités argentines à révéler où se trouvent les « disparus » et ce qui est advenu d'eux, en soulignant que les proches des victimes ont le droit de voir rendue publique la vérité sur les épreuves traversées par leurs familles, et de voir les responsables identifiés.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax** (en espagnol ou dans votre propre langue)

– dites-vous préoccupé par la sécurité d'Hebe Bonafini, présidente des *Madres de la Plaza de Mayo*, et des autres membres de cette association ;

– déclarez-vous inquiet à l'idée que ces femmes ont été victimes de menaces en raison de l'action qu'elles mènent dans le cadre de cette association ;

– rappelez au gouvernement qu'il est tenu de faire la lumière sur le sort des personnes « disparues » ;

– demandez instamment que soit ouverte dans les plus brefs délais une enquête exhaustive et impartiale sur ces menaces et tentatives d'intimidation, que les conclusions en soient rendues publiques et que les responsables soient traduits en justice.

**APPELS À :**

<b>Président de la République :</b> Exmo. Sr. Presidente de la República Argentina Dr. Carlos Saúl Menem Casa Rosada, Balcarce 50 Buenos Aires C.F., Argentine <b>Télégrammes :</b> Presidente Menem, Buenos Aires, Argentine <b>Fax :</b> 541 4331 6376 / 4331 1849 <b>Formule d'appel :</b> <i>Excelencia,</i> / Monsieur le Président de la République,	<b>Ministre de l'Intérieur :</b> Sr. Ministro del Interior Dr. Carlos Corach Ministerio del Interior, 25 de Mayo, 101 1002 Buenos Aires C.F., Argentine <b>Télégrammes:</b> Ministro Interior, Buenos Aires, Argentine <b>Fax:</b> 5411 4331 1156 (si un correspondant vous répond, demandez : « <i>Me puede dar tono de fax, por favor ?</i> ») <b>Formule d'appel :</b> <i>Sr Ministro,</i> / Monsieur le Ministre,
<b>Ministre de la Justice :</b> Ministro de Justicia Dr. Raúl Granillo Ocampo Ministerio de Justicia Sarmiento 329, 5o. Piso 1041 Buenos Aires C.F., Argentine <b>Télégrammes :</b> Ministro Justicia, Buenos Aires, Argentine <b>Fax :</b> 5411 4328 6038 / 4328 6039 <b>Formule d'appel :</b> <i>Sr. Ministro,</i> / Monsieur le Ministre,	

**COPIES À :**

Organisation de défense des droits humains : Asociación Madres de Plaza de Mayo, Hipólito Yrigoyen 1442 1089 Buenos Aires C.F., Argentine <b>Fax :</b> 5411 4954 0381	<b>Journal :</b> <i>Página 12</i> Av. Belgrano 673 Buenos Aires C.F., Argentine <b>Fax :</b> 5411 4334 2330
---	---

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Argentine dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 17 NOVEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*